

# Cherbourg

POLICE NATIONALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
POLICE AUX FRONTIERES

## Des interrogations légitimes

Depuis plusieurs semaines la Préfecture du Calvados (14) place des ESI interpellés sur son département au LRA de Cherbourg.

*Rappel du Règlement Intérieur du LRA 50 :*

*« Le local accueille dans la limite des places disponibles tous les étrangers amenés par les services de la DIDPAF 50, du CSP CHERBOURG et, après accord du DIDPAF 50, ceux amenés par d'autres services de Police ou de Gendarmerie du département »*

**UNITE SGP POLICE réclame des éclaircissements sur cette situation qui ne devrait pas exister.**

**UNITE SGP POLICE 50** a saisi notre Référent National PAF qui a lui saisi la Sous-Direction de l'Immigration et de l'Eloignement de la DCPAF pour clarifier la situation

Si la DCPAF est en accord avec notre lecture des textes, la Préfecture du Calvados utilise une interprétation différente des textes nationaux.

Une réunion entre la DCPAF et la DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) est prévue début septembre à ce sujet pour déterminer la règle sur le plan national.

**VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, UNE PRIORITE POUR NOUS !**

*On ne lâche rien !*

**UNITE SGP  
POLICE  
FSMI-FO**

[www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com)

19-08-2021